

## Mardi 4 juin (1957), procès du Trotskisme

Devant la 11<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel, à 13 heures, poursuivis pour atteinte à la Sûreté de l'État, comparaîtront Pierre Lambert, Daniel Renard, Gérard Bloch et Stéphane Just.

Le procès que va juger, au Palais de Justice de Paris, la 11<sup>e</sup> Chambre de la Cour d'Appel fera date dans les annales de la lutte pour la liberté d'opinion. C'est en effet exclusivement pour leur activité de journalistes révolutionnaires que sont poursuivis les 4 militants ouvriers.

L'accusation n'a pas retenu moins de 27 numéros de « LA VÉRITÉ », depuis le n° 343 du 12 novembre 1954 jusqu'au n° 387 du 30 décembre 1955. C'est donc toute une politique qui sera mise en cause devant la Cour — et toute une époque : les quatorze premiers mois d'une guerre de reconquête coloniale.

Ce n'est pas seulement la liberté d'opinion qui sera en cause, ni même en général le droit de défendre une opinion opposée à celle des hommes au pouvoir — mais bien le droit à l'expression d'une politique révolutionnaire, de la seule politique révolutionnaire conséquente : le trotskisme.

Et ce n'est certes pas un hasard si ce sont les trotskystes, et leur journal « LA VÉRITÉ », qui se trouvent sur le banc de la défense, pour le premier procès d'envergure intenté contre des journalistes au titre de l'article 80, alors que nombreux sont les journalistes, de tendances diverses, qui sont poursuivis à l'heure actuelle sous la même rubrique. Les procès contre « LA VÉRITÉ » n'avaient-ils pas déjà été l'occasion d'une décision-test de compétence du tribunal civil, et d'une dérobade du gouvernement dans le « procès des tortures » ?

Les trotskystes n'ont pas l'habitude de reculer devant leurs responsabilités. Ils revendiquent hautement chaque ligne qu'ils ont écrite. Ils revendiquent leur politique de paix en Algérie, par la reconnaissance du droit du peuple algérien à disposer de lui-même, et la négation du « droit » des colons milliardaires à l'exploiter. Ils revendiqueront le soutien apporté par l'avant-garde révolutionnaire française au Mouvement National Algérien, parti d'avant-garde de la révolution algérienne, qui, sous la présidence de Messali Hadj, n'a cessé de lutter pour la restauration de l'amitié et de la fraternité entre les deux peuples, algérien et français, sur la base du droit, de la justice et de l'abolition de toutes les formes d'oppression.

Les trotskystes revendiqueront l'appui qu'ils ont donné aux rappelés qui manifestaient publiquement leur hostilité à la guerre de reconquête coloniale entreprise sous le gouvernement Mendès. Ils revendiqueront hautement leur programme de retour au pouvoir d'achat de 1938, d'augmentation égale pour tous, de préparation de la grève générale pour la paix et les salaires, de mobilisation des masses, par la grève et la manifestation des rues, contre le régime bourgeois de misère et de guerre, pour la révolution socialiste, pour le pouvoir des conseils ouvriers.

Les dépositions de nombreux témoins parmi lesquels, L. Houdeville, syndicaliste FEN, Marceau Pivert, Dercourt, Alexandre Hébert, Pierre Tribier, syndicalistes FO, Georges Lauré, syndicaliste FEN, Paul Ruff, syndicaliste CFTC, Ida Boireau, P. militant socialiste, Jean Duvignaud et Edgar Morin, attachés au CNRS, Claude Lefort, assistant à la Sorbonne, Jean-Jacques Mayoux, professeur à la Sorbonne, le Dr Daniel Martinet, du cercle Zimmerwald, ainsi que Messali Hadj, président du Mouvement National Algérien, interné à Belle-Isle, Mohamed Maroc, détenu à la Santé, Mohamed Mamchaoui, interné au camp d'Arcole (département d'Oran), et Mustapha ben Mohamed, détenu à la prison d'Alger, dirigeants du MNA, et Abderrahmane Bensid, détenu à la Santé, syndicaliste USTA, contribueront à accroître encore l'importance de ce grand procès politique.

R. Monge (Gérard Bloch)  
*La Vérité* n° 461, 31 mai 1957